

St Chéron^{en} BREF

numéro 355 - janvier / février 2021



Sommaire

Arrêt sur images	P. 4 & 5
Vivre ensemble	P. 6 à 11
Cadre de Ville	P. 12 & 13
Zoom sur...	P. 14 à 17
Vie économique	P. 18
Tribune	P. 19



Jean-Marie Gelé
Maire de Saint-Chéron

Saint-Chéronnaises, Saint-Chéronnais,

Comme l'année qui vient de s'achever, cet édit est un peu particulier. Étant donné que nous sommes dans l'impossibilité de nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie, je tiens à vous exprimer ici tous mes vœux de réussite dans vos projets personnels, professionnels ou associatifs.

*Cette année 2020 aura été singulière pour de nombreuses raisons : l'épidémie de coronavirus, qui a touché notre pays, aura montré que nous sommes tous vulnérables et **notre commune a elle aussi connu les conséquences liées à ce virus.***

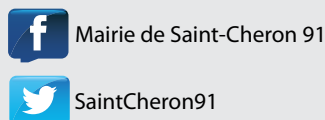
*En revanche, cette situation a également montré **un élan de solidarité comme nous n'en n'avions pas connu précédemment.** Au-delà des personnels soignants et de l'ensemble des aidants, qui ont fait un travail exceptionnel pour soulager les personnes malades ou dépendantes, tous les Saint-Chéronnais ont participé à la lutte contre le fléau qui nous a frappé. Toutes les **actions mises en place**, telles que l'aide pour les courses, les appels téléphoniques aux personnes fragiles, la fabrication de masques ou de blouses, ont montré que nous pouvions vivre autrement que dans l'individualisme qui caractérise habituellement le fonctionnement de notre société.*

***L'année 2020 aura également été marquée par le renouvellement de l'équipe municipale.** En mars dernier, la majorité d'entre vous nous a réitéré sa confiance pour un nouveau mandat et nous vous en remercions vivement. Votre souhait de voir notre équipe municipale continuer à gérer notre ville est une source de motivation pour mettre en place les projets majeurs des années à venir !*

Malgré les difficultés dues aux confinements, nous avons pu effectuer plusieurs opérations au cours de l'année écoulée :

- Le réaménagement du trottoir rue des Ecoles, le changement des sols dans 4 classes de l'école élémentaire du centre et la réfection du court de tennis communal ont été réalisés au cours de l'été.
- Cet automne, nous avons pu procéder aux réfections de la rue du clos Guiraud B et du trottoir de la rue des Mares (cette dernière opération correspond à la phase finale du réaménagement de cette rue, réalisé en totale concertation avec les riverains).

*Durant ces derniers mois, **l'avancement des études du projet de la ZAC des Champs Carrés** a été poursuivi et les travaux qui vont commencer prochainement nous conduisent à **la réflexion sur l'adaptation de nos groupes scolaires.***



St Chéron en BREF

Directeur de la publication :

Jean-Marie Gelé

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2739-6711

Réalisation - Impression :

Imprimerie WILLAUME-EGRET

© 01 69 46 10 14

Dès cette année, l'implantation de classes modulaires sera intégrée dans notre plan d'investissement. Ces locaux seront utilisés pendant la phase transitoire d'intégration des nouveaux habitants. Nous devons en effet **être prêts à accueillir des effectifs supplémentaires dans les prochaines années** et il est évident que cette évolution conduira à la construction de locaux supplémentaires.

Le contexte général ne nous a pas permis d'avancer aussi rapidement que je l'aurais souhaité sur nos autres projets majeurs :

- Les études sur le réaménagement de la maison des associations et l'extension de la médiathèque seront lancées cette année. Ce projet sera intégré dans notre prochain contrat territorial et nous solliciterons des subventions complémentaires dans le cadre du plan de relance économique national.
- La voirie sera également l'un des axes majeurs de nos actions pour cette année. Si la réfection de la rue du Coteau Nord est d'ores et déjà programmée, une rencontre avec les riverains va être organisée prochainement pour étudier ensemble des solutions afin de pallier aux difficultés de circulation dans cette zone. Les trottoirs de la rue Racary seront également rénovés au cours des prochains mois. Le contexte économique étant incertain pour beaucoup d'entre nous, tous ces travaux seront financés sans alourdir la pression fiscale.

Je tiens enfin à **remercier l'ensemble des acteurs de notre commune pour leurs actions**, en particulier les services municipaux, les commerçants et artisans, sans oublier tous les membres des associations qui font face aux difficultés en raison du contexte actuel.

Pour conclure cet éditorial, je citerai William Arthur Ward :

« Les optimistes enrichissent le présent, améliorent l'avenir, contestent l'improbable et atteignent l'impossible »

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne et heureuse année placée sous le signe de l'optimisme et de la volonté d'avancer !

Bien à vous



Rencontrez votre maire

M. Jean-Marie Gelé vous reçoit tous les jours
sur rendez-vous : ☎ 01 69 14 13 16

Commémoration du 11 novembre

► Mercredi 11 novembre

En raison des mesures de confinement, les saint-chéronnais n'étaient pas autorisés à assister aux commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918.

C'est donc en comité restreint que s'est déroulée la cérémonie au monument aux morts, en présence de Mme la Sénatrice Jocelyne Guidez et des représentants du monde combattant.

Regrettant de ne pouvoir être présents, de nombreux saint-chéronnais ont pavoisé leurs habitations pour s'associer à cette commémoration et nous les en remercions vivement.



Retrouvez le film de la cérémonie sur la chaîne Youtube de la ville « Commune de Saint-Chéron »



Lecture du message de Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, par Jean-Marie Gelé, Maire de Saint-Chéron



Dépôt de gerbe par M. le Maire Jean-Marie Gelé



À l'occasion du 50^e anniversaire de la mort du Général de Gaulle (9 novembre 1970), deux gerbes ont été déposées sur la stèle dédiée à sa mémoire.

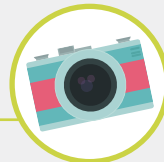
D'anciens élus mis à l'honneur

► Vendredi 20 novembre

Trois anciens élus se sont vus remettre la « Marianne » par Madame la Sénatrice Jocelyne Guidez pour leur engagement municipal et leur dévouement pour la commune :

- Jean-Pierre Delaunay, Maire honoraire de Saint-Chéron, élu municipal de 1971 à 2020
- Jean-Pierre Lochard, élu municipal de 1973 à 1977 et de 1989 à 2020
- Serge Hivert, élu municipal de 1997 à 2020





Dépistage Covid-19

► Mardi 17 et lundi 23 novembre

Deux campagnes de dépistage gratuit ont été organisées dans la salle d'Orgery au mois de novembre : la première par le Conseil départemental de l'Essonne, la seconde par le Conseil régional d'Ile-de-France. Chacune de ces journées a permis de dépister 130 personnes avec un test virologique (RT-PCR).



Téléthon

► 5 et 6 décembre



Pour cette édition 2020, les municipalités de Saint-Chéron, Breux-Jouy et Sermaise ont organisé ensemble une grande vente au profit du Téléthon : bonnets, peluches, t-shirts, accras, gâteaux, marrons chauds...

Cette opération a permis de collecter 1820 € (dont 829 € de dons).

Distribution du colis de Noël

► Samedi 12 décembre

En raison de la crise sanitaire, les élus se sont déplacés au domicile des Saint-Chéronnais âgés de 70 ans et plus pour leur remettre le colis de Noël offert par le Centre Communal d'Action Sociale.

Cette année, 440 colis ont ainsi été distribués !



Crise sanitaire

les services municipaux s'adaptent

Suite à l'allègement des restrictions liées à la crise sanitaire, voici les nouvelles dispositions prises par les services municipaux.



Mairie

La mairie de Saint-Chéron reste ouverte au public mais **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** jusqu'à nouvel ordre. Tous les services administratifs et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) fonctionnent normalement.

► **Pour prendre rendez-vous** : Tél. : 01 69 14 13 00

Rendez-vous en ligne : www.rdv360.com/mairie-de-saint-cheron

► **Jours et horaires d'ouverture** :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Le samedi de 9h à 12h



Livraison de courses alimentaires : Suite à l'entrée en vigueur de la deuxième phase de déconfinement, ce service d'entraide a été arrêté.



Bibliothèque municipale

La bibliothèque propose un **point-retrait sur rendez-vous** aux jours et horaires habituels d'ouverture du service.

Pour réserver vos livres, audio-livres, CD et DVD :

• <https://bibliotheque.saintcheron.com>

• 01 64 56 38 67

• bibliotheque@saint-cheron.fr



Conservatoire municipal de musique

Les cours individuels seront dispensés avec le respect des mesures de distanciation physique entre le professeur et l'élève.

► Pas de reprise pour les classes d'ensemble et de solfège, ainsi que pour l'Harmonie

► Les cours de chant sont maintenus en distanciel jusqu'à nouvel ordre

Renseignements : 06 80 33 31 22 – conservatoire@saint-cheron.fr



Maison des jeunes

La Maison des Jeunes peut recevoir des mineurs pour des activités se déroulant en intérieur comme en plein air, dans le respect des règles sanitaires permettant de lutter contre l'épidémie de Covid-19. Des activités en ligne seront également proposées.

► Fermeture de la structure à 19h

Renseignements : 01 64 56 52 07 - mdj@saint-cheron.fr



Mdj de Saint-Chéron



Activités associatives

L'ensemble des salles communales et des installations sportives sont ouvertes mais uniquement pour des activités **en lien avec des mineurs** et avec le respect des protocoles sanitaires.

► Fermetures des salles et structures à 19h30

Ecomusée

Si la clause de revoyure du 7 janvier le permet, l'écomusée rouvrira ses portes dès le samedi 9 janvier pour vous proposer une exposition photos sur le thème de l'eau, aux jours et horaires habituels d'ouverture.



Collecte de vos sapins de Noël

Les fêtes sont passées et il est temps de vous séparer de votre sapin de Noël. Faites recycler vos sapins naturels en les déposant sur le **parking ouest de la mairie** (côté marché), dans l'enclos prévu à cet effet au niveau des garages, situés en-dessous de l'école maternelle du Centre :

Du vendredi 15 janvier après-midi jusqu'au dimanche 17 janvier

Attention : Ne déposez que les sapins naturels, sans décoration, sans sac, sans neige artificielle et sans pieds cloutés.



Nuit de la Lecture

Depuis 3 ans, la mairie de Saint-Chéron participe à l'opération nationale « Nuit de la Lecture ». Au moment où nous écrivons ces lignes, il est impossible de savoir dans quelles conditions elle pourra se dérouler cette année.

Aussi, nous invitons les amoureux de la lecture à suivre les actualités sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la ville pour connaître les modalités d'organisation de cette manifestation, prévue normalement le samedi 23 janvier 2021.



Prix des P'tits loups

Né en 2008 pour donner le goût de lire et d'éveiller leur sens critique, les jeunes essonnais, âgés de 7 à 10 ans, sont invités à élire leur album préféré dans le cadre du prix des P'tits loups !

Pour sa 13^e édition, le prix s'agrandit avec 8 albums répartis dans deux sélections :

- ▶ Graines de loups pour les 7-8 ans,
- ▶ Loups en herbe pour les 9-10 ans.

Chaque bibliothèque participante reçoit un exemplaire des albums sélectionnés et organise un jury avec ses jeunes lecteurs. Nous invitons donc les jeunes saint-chéronnais à se rendre à la bibliothèque municipale pour s'exprimer sur la sélection 2020. **Les votes sont recueillis jusqu'aux vacances de printemps.**



Brèves



Association Jean Le Mao

■ Distribution des colis

Pour les adhérents de + de 65 ans

Lundi 18 janvier toute la journée et jeudi 21 janvier matin
Salle d'Orgery



Association de parents d'élèves

■ Les Petites Mains du centre

« Nous tenons à vous remercier d'avoir été nombreux à nous suivre dans nos premières actions au profit des écoles du centre, qui furent un franc succès (vente de sapins et chocolats). »



- ▶ Suivez les actions de l'association sur leur page Facebook
« Lespetitesmains ducentre »



Carnet

Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

- Victoria HENRIQUES, née le 05/10/2020
- Aksil ZEGHNI, né le 05/10/2020
- Oscar PRESSIGOUT, né le 05/10/2020
- Garance PRESSIGOUT, née le 05/10/2020
- Sasha RENTZ, né le 07/10/2020
- Yara RESTREPO POSADA, née le 24/10/2020
- Lyana SERON, née le 17/11/2020
- Livio DUPONT, né le 19/11/2020
- Elsia HANA, née le 23/11/2020



La musique classique s'invite à l'école

La classe de CM1/CM2 de Mme Sandrine Vittet, directrice de l'école élémentaire du Centre, s'est portée volontaire pour participer cette année à un projet de chant choral, financé par la mairie, en partenariat avec l'association « Les Concerts de Poche ». Cette action musicale a pour objectif de faire découvrir aux enfants la musique dite « savante » : classique, jazz, opéra. Elle leur donnera également la chance de se produire en première partie du concert « Beethoven : 9^e symphonie », le vendredi 29 janvier 2021 au centre culturel de Dourdan !



En lever de rideau, **les 27 élèves interpréteront en effet deux chants, un de Mendelssohn en français et un de Weber en allemand.** Pour relever ce défi, ils vont travailler chaque semaine (du 24 novembre 2020 au 26 janvier 2021) avec le chef de chœur Antoine Simon, accompagné de Garance Delaunay, chargée d'action culturelle pour les Concerts de Poche.

Au cours des ateliers de chant (8 au total), Antoine Simon aborde avec les élèves des notions musicales et les techniques vocales, mais il leur apprend surtout à travailler de manière collective tout en restant à l'écoute de leur chef de chœur.



Si les débuts ont suscité rires et interrogations, les élèves ont su développer au cours des séances leur concentration et leur persévérance pour laisser peu à peu place à un ensemble vocal de qualité.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous espérons que nos jeunes saint-chéronnais pourront se produire sur scène. Si le concert ne peut avoir lieu, ils réaliseront une vidéo. Quoiqu'il advienne, les élèves de Mme Vittet peuvent déjà être fiers du travail accompli et nous sommes certains que bon nombre d'entre eux se sont découvert des capacités qu'ils ne soupçonnaient pas !

Les Concerts de Poche, qu'est-ce que c'est ?

Fondée en 2005 par la pianiste concertiste Gisèle Magnan, l'association *Les Concerts de Poche* propose **des ateliers artistiques et des concerts partout en France.**

Le but : emmener les grands artistes et les jeunes talents de la musique classique, du jazz ou de l'opéra, dans les zones rurales et les quartiers.

Chaque année, 2000 ateliers musicaux et 125 concerts sont organisés dans 300 villages ou quartiers !

+ d'infos : www.concertsdepoeche.com





Exercice de sécurité civile

S'entraîner pour être prêt !

Mardi 15 décembre après-midi, les services de la Préfecture de l'Essonne ont organisé un exercice de sécurité civile sur le site de l'exploitation CMC Materials (ex-KMG), située rue Boileau et classée SEVESO 2. Cet exercice, obligatoire tous les 3 ans, a été l'occasion de tester le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'industriel et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

La mise en œuvre de ces plans permet de **vérifier les dispositifs de secours prévus et plus particulièrement certaines mesures comme l'alerte et l'information des populations**, le périmètre de bouclage, etc... Ces mesures seraient en effet mises en œuvre en cas d'accident réel sur le site pour la sécurité des habitants des alentours.

► **Le scénario de cet exercice** : lors d'une opération de manutention, deux bouteilles d'ammoniac d'une contenance de 50 litres chacune ont été endommagées, engendrant **une fuite partielle de gaz** (et un employé gravement blessé).

Pour informer la population de cet accident fictif, l'entreprise CMC Materials a activé sa sirène d'alerte PPI. Les services de police et de secours se sont ensuite immédiatement rendus sur place.

Côté mairie, suite à l'alerte, Monsieur le Maire a activé la cellule de crise et le Poste de Commandement Communal (PCC) a été installé dans la salle des mariages. Au niveau du PCC, **les gendarmes et les Volontaires de Défense et de Protection Civiles de l'Essonne (VDPC 91) ont prêté main forte aux services municipaux**. Les VDPC ont notamment assuré la transmission radio des informations avec le Centre Opérationnel Départemental (COD) en Préfecture, ceci afin de pallier à une éventuelle panne de réseau téléphonique et internet.



Pour cet exercice, les établissements scolaires n'ont pas été associés en raison de la situation sanitaire.

Un retour d'expérience sera organisé en janvier avec la Préfecture de l'Essonne.

Le partage des informations opérationnelles en temps réel était également assuré par le **portail de gestion de crise CRISORSEC**, qui permet d'avoir une vision globale de l'évènement.

► Le scénario de cette journée n'a pas révélé de faille de sécurité majeure et cet exercice a permis de roder la mécanique préventive. Tous les acteurs ont en effet pu s'exercer à gérer l'accident et ses évolutions avec la meilleure coordination possible : déploiement de moyens sur le terrain, communication entre les différents intervenants ...

Petit lexique des exercices de gestion de crise

PPI : Ce plan est élaboré par le Préfet et ses services en collaboration avec l'industriel. Il prévoit l'intervention et l'organisation des secours en cas d'accident, ainsi que les mesures pour la protection de la population et la mise en sécurité des installations. **Son déclenchement est effectué lorsque le sinistre peut s'inscrire dans le cadre d'un des scénarios « risques majeurs » et lorsque les conséquences peuvent dépasser les limites extérieures de l'établissement.**

PCS : Le Plan Communal de Sauvegarde est un **instrument de planification et d'organisation communale** préparant préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, sanitaires ou technologiques afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

Centre de secours

Les travaux d'extension terminés !

Lundi 14 décembre, Jean-Marie Gelé, Maire de Saint-Chéron, a reçu en mairie le Lieutenant-Colonel Jean-Charles Gilcart, chef du Groupement Centre (au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne), et Frédéric Belpêche, chef du centre de secours de Saint-Chéron.



Le chef du Groupement Centre, nommé en février 2020, souhaite en effet rencontrer les maires dont la commune est siège d'un centre de secours afin de faire le point avec eux sur différents sujets. Concernant notre centre de secours, il a insisté sur son importance en raison des gardes postées assurées en journée du lundi au vendredi.

En effet, si nos soldats du feu effectuent déjà **plus de 700 interventions par an**, ils peuvent aussi être appelés à intervenir en renfort sur les secteurs des centres de secours voisins (Breuillet, Dourdan ou encore Limours).

Monsieur le Maire et le Lieutenant-Colonel Gilcart ont ensuite échangé sur la collaboration entre les élus et les sapeurs-pompiers face aux problématiques de sécurité civile, à travers les différentes interventions du quotidien : secours à victimes, accidents de la circulation, incendies, pollution de l'eau, habitat en péril...

Jean-Marie Gelé a ensuite été invité à visiter les travaux d'extension et de restructuration du centre de secours.

Si l'aménagement de **sanitaires séparés** permet une meilleure cohabitation entre les hommes et les femmes, la création de nouveaux locaux a amélioré le fonctionnement et le confort de vie au quotidien !

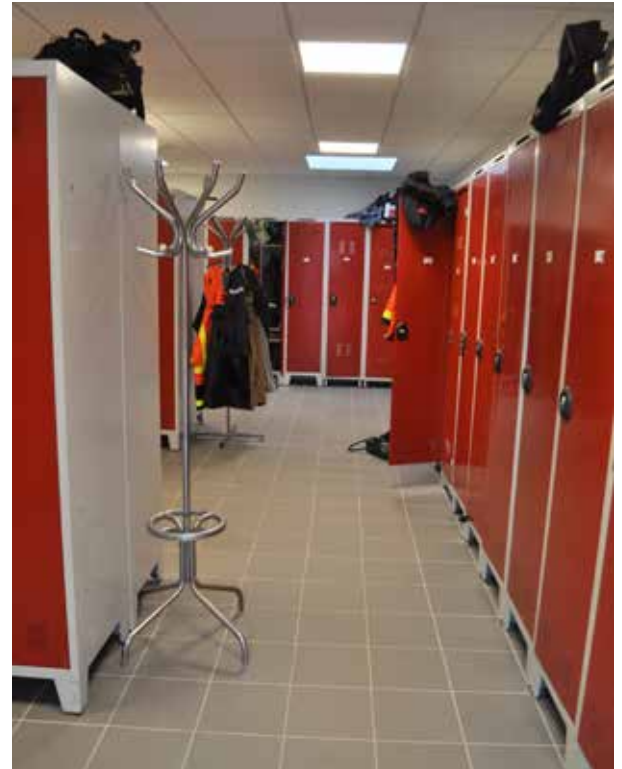
Au niveau de l'extension, on trouve en effet une **salle de sport** et de tout **nouveaux vestiaires Feu**, dignes de ce nom.

Les sapeurs-pompiers peuvent maintenant entretenir leur forme physique dans un véritable espace dédié au sport et notamment à la musculation (superficie : 20 m² environ).





Ils apprécient également de pouvoir circuler aisément dans les nouveaux vestiaires Feu d'une superficie de 50 m² environ, tout comme de se changer sans jouer des coudes avec leurs collègues. Grâce à ces travaux d'agrandissement et de réaménagement, les sapeurs-pompiers de Saint-Chéron disposent aujourd'hui de conditions de travail optimales.



Ces travaux, d'un coût de 345 000 €, ont été essentiellement financés par le SDIS 91. La commune de Saint-Chéron a apporté sa contribution à hauteur de 35 000 €.

Aidez l'amicale des sapeurs-pompiers

La distribution du traditionnel calendrier des sapeur-pompiers a été perturbée par la situation sanitaire en fin d'année. Les recettes de cette vente sont importantes pour nos pompiers, l'argent récolté permettant de participer au fonctionnement de l'Amicale et du centre de secours. Il sert en effet à financer les œuvres et allocations sociales, les assurances, l'organisation des manifestations sportives ou caritatives, les aides urgentes ou encore la logistique de la caserne au quotidien.

► **Compte tenu du contexte, une cagnotte en ligne a été créée afin de soutenir nos sapeurs-pompiers.**

Si vous souhaitez participer, connectez-vous sur www.helloasso.com. Une fois sur le site, tapez « Amicale sapeur-pompiers Saint-Chéron ».



Rejoignez les sapeurs-pompiers volontaires !

En Essonne, plus de 1700 citoyens s'engagent au service de la population, en parallèle de leur métier ou de leurs études, afin d'exercer les activités de sapeur-pompier volontaire. Le Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Chéron compte aujourd'hui 34 pompiers volontaires (dont deux femmes) mais le chef de centre, Frédéric Belpêche, aimerait renforcer cet effectif pour diversifier les temps de disponibilité et faciliter les rotations.

« Nous recherchons prioritairement des hommes ou femmes, âgé(e)s de 30 à 40 ans, installé(e)s durablement sur Saint-Chéron, voire les communes voisines, en fonction des délais entre le domicile et le centre. Pour s'engager en qualité de sapeur-pompier volontaire, il faut avoir entre 18 et 60 ans, satisfaire à l'aptitude pour être sapeur-pompier et idéalement quelques disponibilités en journée ».



Travaux

Rue du Clos Guiraud B

Réfection de la chaussée et des trottoirs (sur un linéaire de 200 m)

► Coût : 114 000 €



Rue des Mares

Le trottoir gauche (côté impair) a été élargi de l'entrée de la rue jusqu'à l'intersection avec la rue Guillemard afin de faciliter et de sécuriser la circulation piétonne. Des potelets ont également été installés afin d'empêcher le stationnement gênant devant les différentes propriétés.

► Coût : 25 000 €

Pour ces travaux, la mairie a reçu une subvention de 16 600 € du Conseil départemental de l'Essonne.



L'arrivée de la fibre retardée par la crise du coronavirus

En charge de la maîtrise d'ouvrage et du déploiement du très haut débit dans notre département, le Syndicat Mixte Essonne Numérique (SMO) nous a informés en fin d'année du décalage du lancement de la commercialisation de la fibre optique sur notre commune.

Initialement prévu en janvier 2021, le lancement commercial se fera plus certainement au printemps prochain, sur les mois d'avril et mai.

Ce retard s'explique notamment par la situation exceptionnelle de mise en confinement de mars à mai 2020, qui a eu pour effet un fort ralentissement de l'activité des partenaires du SMO pour le déploiement et les raccordements en fibre optique.

Les foyers privés de Très Haut Débit devront donc patienter quelques mois supplémentaires avant de pouvoir souscrire une offre fibre. Nous vous tiendrons bien sûr informés dès lors que nous disposerons d'une date d'ouverture commerciale précise.



Impasse du Cresson

En fin d'année, le Syndicat de l'Orge a procédé à la réhabilitation par chemisage du collecteur de transport des eaux usées qui transite par l'impasse du Cresson.

Les branchements des riverains, en partie publique, ont eux aussi été rénovés. Ces travaux ont été réalisés dans la continuité de ceux qui ont eu lieu rue Richard Vian en 2018.



SYNDICAT DE L'ORGE

Quelques chiffres :

- ▶ Chemisage continu de 300 mètres linéaire
- ▶ Réhabilitation de 6 regards de visite
- ▶ Remplacement de 17 branchements



Chaque remplacement de branchement nécessite un terrassement par aspiration, qui consiste à déblayer un terrain en profondeur en aspirant les matériaux du sol, sans endommager les canalisations. On utilise pour cette opération un engin spécial : l'excavatrice aspiratrice qui est tout simplement un gros aspirateur muni d'une benne pour récupérer les déblais. Les ouvriers peuvent ensuite intervenir sur le branchement.



Réfection d'un branchement

Le chemisage continu, qu'est-ce que c'est ?

Le chemisage consiste à insérer, à l'intérieur du collecteur dégradé, une gaine souple imprégnée de résine, qui va être plaquée contre la paroi au moyen d'air comprimé (ou d'eau). La gaine est ensuite chauffée pour permettre à la résine qu'elle contient de durcir et de rigidifier la canalisation.

Cette technique de réparation, sans ouverture de la voirie, ni tranchée, limite les risques de pollution, permet de maintenir la circulation et réduit la durée des travaux.



Passage de la gaine

Plusieurs chantiers sont prévus sur la commune en ce début d'année :

- **Rue Boileau** : changement de regards début janvier
- **La Petite Beauce** : renouvellement de la canalisation à l'entrée du hameau (en venant de Saint-Chéron) à compter du 21 janvier
- **Cour de l'Église** : renouvellement de la canalisation à compter du 22 février

Ces chantiers devraient avoir un impact limité sur la circulation.

Une information sera communiquée aux riverains par Veolia.



Reconnaître les proches aidants à leur juste valeur

Être un proche aidant est toujours une situation difficile, en particulier pour concilier la vie professionnelle et cette situation spécifique de vie personnelle. Il reste encore beaucoup de travail pour que, quel que soit leur âge ou leur situation, les personnes qui viennent en aide à un proche handicapé, malade ou en perte d'autonomie, puissent être reconnus par la société à leur juste valeur. Malgré tout, des avancées significatives ont été réalisées cette année, notamment avec les réformes introduites par la loi n° 2019-485 du 22 mai 2019.

Vous êtes aidants, des dispositifs de soutien existent !

► **La loi du 22 mai 2019 qui vise à favoriser la reconnaissance du proche aidant**

Afin de favoriser une meilleure reconnaissance du proche aidant et de faciliter son identification, la loi du 22 mai 2019 :

- Oblige les branches à négocier sur la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle de l'aidant. Elle permet également de les rendre prioritaires au compte personnel de formation ;
- Étend le relayage aux agents publics civils (pour favoriser le déploiement de l'expérimentation et redonner du temps de répit aux aidants) ;
- Permet à la conférence des financeurs d'utiliser une partie des ressources qui lui sont allouées par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour financer des actions en faveur des proches aidants ;
- Permet une identification de l'aidant et de l'aidé en inscrivant leur nom sur le dossier médical partagé.

► **Le congé de solidarité familiale**

Le congé de solidarité familiale permet au salarié de s'absenter de son travail pour assister un proche en fin de vie. Aucune condition d'ancienneté n'est imposée.

D'une durée maximum de 3 mois et renouvelable une fois, ce congé peut être pris sous forme de temps partiel ou fractionné.

Ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur mais donne droit au versement d'une allocation journalière d'accompagnement d'un proche en fin de vie.



Pour ce faire il faut remplir le formulaire suivant : <https://www.ameli.fr/entreprise>

Par ailleurs, ce congé permet au salarié de maintenir ses droits à l'assurance maladie et de prendre en compte l'ancienneté.

Sauf accord d'entreprise, ce congé ne permet cependant pas d'acquérir des droits à la retraite complémentaire.





► Le congé de présence parentale

Le congé de présence parentale permet d'assister un enfant de moins de 20 ans gravement malade, handicapé ou accidenté, requérant des soins constants et contraignants. Aucune condition d'ancienneté n'est imposée.

D'une durée maximum de 310 jours (pris dans une période de 3 ans pour un même enfant), ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur mais donne droit au versement d'une allocation journalière de présence parentale :



<https://wwwd.caf.fr>

Par ailleurs, ce congé permet au salarié de maintenir ses droits à l'assurance maladie et de prendre en compte l'ancienneté.



► Le don de jours de RTT

Le don de jours de RTT permet à un collègue de renoncer à tout ou partie de ses jours de repos non pris au profit d'un autre collègue proche aidant (sous conditions).

Le don peut porter sur tous les jours de repos non pris, à l'exception des quatre premières semaines de congés payés. Ce don de RTT se doit d'être anonyme et dans la limite de 60 jours ouvrés.



Toutes les périodes d'absence sont assimilées à une période de travail effectif, ce qui permet de les comptabiliser pour déterminer les droits du salarié liés à l'ancienneté.

La période d'absence est assimilée à un congé, ouvrant droit à l'acquisition de droits en matière de retraite de base et complémentaire.

Quelles nouveautés pour les proches aidants ?

► Le congé rémunéré proche aidant

Entré en vigueur le 1^{er} octobre 2020, le congé rémunéré proche aidant permet d'assister un proche dépendant, une personne handicapée justifiant d'une incapacité permanente au moins égale à 80 % ou une personne classée en GIR 3, même si elle réside en établissement.

Pour pouvoir en bénéficier, le salarié proche aidant doit avoir au moins un an d'ancienneté dans son entreprise.

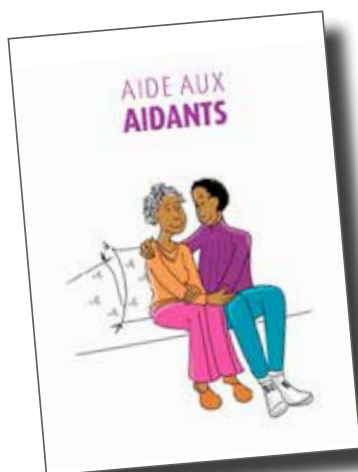
D'une durée maximum de 3 mois, renouvelable dans la limite d'un an sur l'ensemble d'une carrière professionnelle, ce congé est rémunéré à hauteur de 43,83 € pour une personne vivant en couple et de 52,08 € pour une personne seule.

Ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur (sauf dispositions conventionnelles ou collectives le prévoyant) ; il s'agit d'une allocation journalière du proche aidant (AJPA) versée par les caisses d'allocations familiales et les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA).



Pour l'obtenir, le salarié doit remplir un formulaire et l'adresser à la Caf :

<https://wwwd.caf.fr>



► Le guide salarié aidants

Pour aider les salariés à gérer au mieux cette réalité, l'Agirc-Arrco a conçu un guide « Salariés aidants » qui répertorie les solutions existantes : aides à domicile, financières et techniques, congés légaux, aménagement du temps de travail, solutions de répit, sources d'information, associations de soutien...

Il est possible de le télécharger en suivant ce lien :

<https://fr.calameo.com/read/002711729ad27393b1cb2>





► Les Communautés 360 et plateformes de répit

Depuis février 2011, le gouvernement a mis en place les Communautés territoriales, dites « 360 ».

Au 31 août 2020, 63 communautés ont été constituées à l'échelle départementale.

Ces communautés s'adressent autant aux personnes en situation de handicap qu'à leurs proches aidants et leurs accompagnants, qu'ils s'inscrivent en milieu spécialisé ou dans le droit commun.

Ce nouveau dispositif permet :

- Plus de simplicité pour les personnes et les aidants ;
- Plus de proximité pour trouver des solutions près de chez eux ;
- Plus de rapidité pour apporter des réponses dans l'urgence ;
- Plus de compétences mobilisées pour trouver de nouvelles solutions d'accompagnement ;
- Plus d'agilité pour s'adapter au contexte de crise.

Enfin, le Secrétariat d'État a mis en place le numéro unique national permettant de répondre le plus rapidement possible aux demandes urgentes de répit : **0 800 360 360**.

Un numéro vert pour les aidants de l'Essonne



Vous aidez un proche malade en situation de handicap ou de perte d'autonomie et rencontrez des difficultés au quotidien ? Vous vous sentez isolé ?

Un numéro vert vous est destiné : **0805 38 14 14** (7j/7, de 8h à 22h).

Les professionnels de l'association Espace Singulier vous mettront en lien avec la personne qui saura répondre à votre demande. Ces professionnels s'appuient sur un maillage de plus de 1000 interlocuteurs nominatifs dans le département, développé par l'association depuis 11 ans.

Un accueil de jour Alzheimer à Saint-Chéron

Créé en 2009, l'accueil de jour de Saint-Chéron accueille des personnes de tous âges, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés vivant au domicile.

Cette structure, unique dans le Sud-Essonne, vise à satisfaire un double besoin tant sur l'accompagnement de la personne malade que sur le **soulagement des aidants** au travers de groupes de parole ou d'entretiens individuels.

Ouvert du lundi au vendredi, l'accueil de jour de Saint-Chéron peut accueillir 14 personnes quotidiennement.

Accueil de jour Coallia

64 avenue de Dourdan
91530 Saint-Chéron

☎ 01 64 56 51 15

accueildejoursaintcheron@coallia.org





Nouveau à Saint-Chéron

Charles Soussin, un chef cuisinier à votre service !

Formé par les plus grands, Charles Soussin a d'abord été Chef pour de prestigieuses enseignes parisiennes, puis professeur en école hôtelière, avant de se spécialiser dans le service aux entreprises en tant que conseiller culinaire et spécialiste en événementiel.

Son empreinte culinaire : les fruits et légumes ! Taillés, crus, cuits, bruts, calibrés ou non, Charles Soussin n'a de cesse de les réinventer pour proposer des recettes créatives tout en restant dans la simplicité.

Son activité ayant été fortement bousculée par la crise sanitaire, il propose aujourd'hui de succulents repas à emporter et à déguster chez vous en toute tranquillité.

Toutes les semaines, découvrez chaque jour un menu différent pour le plaisir de vos papilles !



► Tarifs :

Entrée / Plat ou Plat / Dessert : 10€

Entrée / Plat / Dessert : 12€

► Menus consultables sur :

 Charles Soussin

Sur format papier au « Verger des 3 vallées »

► Informations pratiques :

- Commandes 48h à l'avance, par sms au 06 16 82 51 52
- Enlèvement entre 9h et 12h30 au Verger des 3 Vallées 25 rue Charles de Gaulle – 91530 Saint-Chéron
- Paiement en chèque ou espèces
- Livraison à domicile les lundis

Vous démarrez votre activité ?

N'hésitez pas à contacter le service communication pour une parution gratuite dans un futur numéro. Afin de soutenir les professionnels, le journal municipal consacre une rubrique à la présentation des nouveaux acteurs économiques s'installant sur la commune.

Renseignements : 01 69 14 13 19 – j.lassalle@saint-cheron.fr

Soutenons nos restaurateurs

Dans le cadre du déconfinement progressif de notre pays, les restaurants, cafés et salles de sport restent pour l'instant fermés jusqu'au 20 janvier 2021. Afin de soutenir nos restaurateurs locaux impactés par ces mesures de restrictions, nous vous partageons la liste des établissements qui proposent des plats à emporter et/ou en livraison.



► À EMPORTER

Anatolie Kebab – Spécialités turques – 18 rue Charles de Gaulle – 01 64 56 36 48

Le Palais Oriental – Spécialités marocaines – 3 place de la Gare – 01 69 26 98 22

Shiawase – Spécialités japonaises – 35 bis rue Charles de Gaulle – 01 64 56 37 97

► À EMPORTER & LIVRAISONS

La Base – Hamburgers maison – 26 rue Charles de Gaulle – 07 63 86 01 33

Les Arts Toqués – Plats végétaliens (burgers, couscous, chili) – 16 chemin des grès – 06 70 13 60 91

Pizza Lina – 2 place Edmond Vian – 01 64 56 01 01

Pizzeria Saint-Laurent – 41 rue Charles de Gaulle – 01 64 56 31 37





Saint-Chéron Avenir & Progrès

L'année 2020 a été une année difficile ! Tout au long de l'année, la disponibilité des services municipaux et de la nouvelle équipe d'élus nous a permis de faire face à cette crise sanitaire sans précédent et de maintenir un maximum de services publics auprès de la population. Face à ce contexte inattendu, nous avons eu beaucoup de dépenses imprévues mais tous les coûts induits ont été maîtrisés.

La nouvelle équipe a également avancé sur certains des projets qui vous ont été annoncés lors des élections municipales de mars 2020.

Même s'il nous reste encore beaucoup à faire, nous espérons que 2021 nous permettra de finaliser ou d'accélérer certains de ces projets.

Toutefois, tout n'est pas réalisable ! Notamment le projet de la future déviation de Saint-Chéron qui fait l'objet de nombreuses critiques !

Comme nous l'avons déjà exposé, les coûts d'un tel projet ne sont pas envisageables pour notre commune. Nous avons d'autres priorités pour le bien-être des Saint-Chéronnais.

Parmi les objectifs que nous vous avons présentés, la réhabilitation de la Maison des Associations est un grand projet qui nous tient à cœur. En effet, ce bâtiment ancien, utilisé par de nombreuses associations et services, a besoin d'une rénovation énergétique et d'une réorganisation des locaux.

Ces travaux nous permettront également d'envisager un agrandissement de notre médiathèque fréquentée par de nombreux Saint-Chéronnais.

Souhaitons que 2021 nous permette de nous retrouver et de faire aboutir nos projets. Bonne année à tous et prenez soin de vous.

Ensemble pour Saint-Chéron

En ce début d'année, il est temps de faire un premier bilan.

Considérant que cela porte atteinte à la démocratie, nous nous sommes opposés lors du vote des délégations qui octroient un grand pouvoir au maire sous couvert de simplifier la gestion de la commune. Récemment, nous avons voté contre le refus du transfert du plan local d'urbanisme à la CCDH. Nous estimons que le développement urbain se conçoit et se gère plus harmonieusement au niveau de la communauté de communes que de chaque commune individuellement.

Le rapport annuel sur la distribution de l'eau, dont le contrat a été renégocié l'an passé avec le même prestataire, a soulevé de nombreuses questions. Les Saint-Chéronnais ont remarqué que leur facture avait augmenté subitement de 15% sur les 18 derniers

mois après des années de stabilité. Le prix du m³ d'eau distribuée est actuellement plus élevé que la moyenne régionale. La majorité municipale doit en assumer la responsabilité.

Le projet des champs carrés est lancé, mais la ville a-t-elle les infrastructures (écoles, équipements sportifs, ...) pour accueillir plus de 400 nouveaux habitants ? Le nombre de places de stationnement sera-t-il suffisant ? Selon nous, le city park est trop proche des habitations et la maison de quartier aurait gagné à être indépendante et non pas intégrée à un immeuble.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2021, et que celle-ci nous permette, non pas d'oublier 2020, mais au contraire, d'en tirer une expérience pour nos engagements futurs.

« Saint-Chéron, En Avant » à votre écoute

Mise au point de «Saint-Chéron En Avant», suite tribune du Maire BREF N°354 :

- **Factures d'eau** : Les Saint-Chéronnais savent lire le prix réel du m³ d'eau à régler, passé de 3,40 €/m³ à **5 €/m³ en 07/2020 et pas d'action du maire !**

- **Indemnités des élus** : les cantons sont remplacés par les communautés de communes. **A Saint-Chéron, les élus de la liste de la majorité indemnisés, continuent à recevoir + 15% de leur indemnité communale au titre du canton !**

- **Elections** : «Saint-Chéron En Avant» lance un appel aux 10 % d'électeurs pour venir récupérer leur carte d'électeur stockée à la mairie. La mairie ne prévoit aucune action pour leur restitution !

- **Conseil municipal (CM)** : «Saint-Chéron En Avant» participe activement à chaque CM en :

a) Posant au préalable ses questions par écrit mais

n'obtenant en réponse, que peu d'actions. Le maire refuse tout débat en CM.

b) **Réclamant la publication des chiffres de sécurité de 2019** et les dates prévisionnelles des CM et des commissions.

- **Projets** : «Saint-Chéron En Avant» déplore :

a) **Le manque de communication de plannings du maire et de ses adjoints,**

b) **Le blocage de la future résidence seniors pour cause de conflits d'intérêt.** Le maire et ses adjoints préfèrent recevoir un ministre entre soi, sans retombée concrète pour nos seniors. Ceux-ci sont parfois obligés de s'exiler faute de disponibilité d'une structure adaptée.

«Saint-Chéron En Avant !» vous souhaite le meilleur pour cette fin d'année 2020 et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

GARAGE CHAMBRUN

Agent Renault



- Vente de véhicules neufs et d'occasion
- Mécanique toutes marques
- Carrosserie toutes marques
- Dépannage



Agent Dacia

Véhicules de courtoisie, remise sur franchise : consultez-nous.

3 chemin du Marais - 91530 SAINT-CHÉRON

☎ 01 64 56 62 33 - Fax : 01 64 56 55 58

ENTREPRISE GÉNÉRALE
TOUT CORPS D'ÉTAT



- CONCEPTION
- CRÉATION
- RÉNOVATION
- FINITION

47 RUE DES MARES
91530 ST CHÉRON

01 64 56 92 08

ccrfbatiment@orange.fr

S.D.PLOMBERIE

PLOMBIER CHAUFFAGISTE



M. José DE OLIVEIRA
10 Rue Aristide Briand
91530 ST CHÉRON

TÉL. : 01 64 56 34 23 - 06 11 91 28 05

solution nuisibles



Prévention et destruction :

- chenilles processionnaires
- frelons asiatiques et européens
- guêpes
- blattes et cafards
- puces
- punaises de lit
- etc...

Récupération d'essaims d'abeilles -> GRATUIT

☎ : 06.47.80.43.36

contact@solution-nuisibles.com

www.solution-nuisibles.com

-> Retrouvez-moi sur Facebook

POMPES FUNÈBRES CANO

Entreprise familiale depuis 1967



- Organisation d'Obsèques
- Transport de corps
- Chambre Funéraire
- Contrats Obsèques
- Monuments
- Travaux de Marbrerie

Permanence Téléphonique 7j/7 - 24h/24

17, rue Charles de Gaulle - 91530 SAINT-CHÉRON

Tél. : 01 85 87 20 33 - pf@ludoviccano.fr



Ent. **GARANDET Y.**

Ravalement - Vitrerie
Revêtement Sols et Murs
Peinture Intérieure

4 Le Pre 91530 SAINT CHÉRON

01 60 83 17 35

HELO TAXI



06.64.39.22.81

Transport médical conventionné
Gares/aéroports
Toutes distances

06.64.39.22.81
helotaxi@hotmail.com
CB acceptée

ALRAY 
SECURITY SYSTEMS

www.alray.fr

Notre Activité

- Alarme Intrusion
- Vidéo Protection
- Contrôle D'Accès
- Détection Incendie
- Motorisation De Portail

Saint Chéron - 01.64.56.65.79 - alray.sarl@orange.fr